



Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle

Goin, le 1^{er} juin 2026

Objet : Information – évolution de la grille tarifaire des accueils périscolaires et extrascolaires à compter du 1er septembre 2026

Chers parents,

Dans un souci de transparence et d'accompagnement des familles, nous souhaitons vous informer de l'évolution de la grille tarifaire applicable aux accueils périscolaires et extrascolaires à compter du **1er septembre 2026**.

Une grille tarifaire construite en partenariat avec la commune

Depuis plusieurs mois, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle a engagé un travail approfondi avec la commune partenaire afin de faire évoluer les modalités tarifaires de nos services.

Ce travail collectif s'inscrit dans une volonté partagée :

- de garantir un **service de qualité pour vos enfants**,
- de maintenir une **offre accessible au plus grand nombre**,
- et d'assurer une **gestion financière équilibrée et durable** de la structure.

Un contexte économique contraint

Cette évolution intervient dans un contexte national marqué par :

- une **inflation durable** impactant fortement les coûts de fonctionnement (énergie, alimentation, transports, matériel pédagogique),
- une **augmentation des charges salariales**, liée notamment aux évolutions réglementaires et conventionnelles,
- et des **exigences accrues en matière de qualité d'accueil, d'encadrement et de sécurité**.

Comme de nombreuses collectivités et gestionnaires de services publics, nous devons adapter nos tarifs afin de continuer à proposer un accueil sécurisé, éducatif et de qualité, tout en préservant l'équilibre économique des structures.

Des principes tarifaires maintenus : équité et accessibilité

La nouvelle grille tarifaire repose sur des principes essentiels, dans la continuité de ceux demandés notamment par la CAF :

- une **tarification progressive basée sur le quotient familial**, permettant une contribution adaptée aux ressources de chaque famille,
- une **équité entre les usagers**,
- et une **accessibilité renforcée pour les familles aux revenus les plus modestes**.

Les modalités précises (tranches, tarifs, fonctionnement) vous sont communiquées en annexe et sont disponibles auprès de l'équipe de direction.

Les aides possibles pour les familles

Conscients que ces évolutions peuvent impacter votre budget, nous souhaitons également vous rappeler les dispositifs d'aide existants :

- **Crédit d'impôt (enfants de moins de 6 ans)**
Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt correspondant à **50 % des dépenses de garde** (hors repas et aides perçues), dans la limite des plafonds en vigueur.
- **Aides de la CAF – Aides aux Temps Libres (ATL)**
La CAF de la Moselle peut accorder une aide journalière pour les accueils de loisirs, généralement comprise entre **6 € et 11 € par jour selon votre quotient familial**. Cette aide est, dans la plupart des cas, **automatiquement attribuée**.
- **Aides employeurs / CSE**
Certaines entreprises ou comités sociaux et économiques peuvent participer aux frais de garde d'enfants (chèques CESU, aides financières...).
- **Dispositifs spécifiques**
Selon votre situation (parent isolé, reprise d'emploi...), des aides complémentaires peuvent exister (ex : dispositifs France Travail).

Nous vous invitons à vous rapprocher :

- de la **direction de votre structure**,
 - de votre **CAF**,
 - ou de votre **employeur**,
- afin d'identifier les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Une équipe à votre écoute

Les équipes de la Fédération et de l'accueil restent pleinement mobilisées pour :

- vous accompagner dans la compréhension de cette nouvelle grille,
- répondre à vos questions,
- et veiller à ce que chaque famille puisse continuer à accéder à nos services dans les meilleures conditions.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre compréhension face à ces évolutions nécessaires.

Nous vous prions d'agréer, chers parents, l'expression de nos salutations respectueuses.

La Présidente

Nathalie MONTEIRO



Nicolas WEBER,
Directeur

Le Directeur

Nicolas WEBER

F.D.F.R. MOSELLE
14, Grandrue
57420 SOIN
Mail : fdfr@seine-normandie.org
Tél : 03 87 52 41 97
siret : 78001178900028

